

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-014

SEANCE DU **MARDI 7 FÉVRIER 2023**

Le mardi 7 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 1^{er} février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 20
Nombre de Membres présents : 23	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 3	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Lucile VUILLERMOZ À Laurent BAUMEL.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ.

SECRETARE DE SEANCE : Patrick GOUPIL

Demande de gratuité pour les locations du Petit Théâtre en bois de la collégiale St Mexme

Des réductions ou gratuité de location de salles peuvent être accordées sous certaines conditions. Vous trouverez les demandes de gratuité pour les locations concernant le Petit Théâtre en bois de la Collégiale Saint Mexme.

Le Petit Théâtre en Bois de la Collégiale St Mexme est mis à la disposition des différents acteurs culturels du territoire. Des exonérations de location de ce site peuvent être accordées dans le cadre d'un partenariat avec la ville.

Les tarifs de cet équipement votés par délibération en 2022 sont les suivants :

- 210.12 € pour les associations chinonaises (forfait week-end) ;
 - 315.18 € pour les associations extérieures (forfait week-end) ;
- Ces tarifs sont susceptibles d'être réévalués en 2023.

Demandes de gratuité pour les locations suivantes au titre de la saison 2023 :

- Association Jeanne en Lumière :
Dimanche 23 avril - Reconstitution historique : La Chevauchée de Jeanne d'Arc
- Chœur Ex-Arte :
Samedi 13 mai – 2^{ème} Musifestival « concerts promenade ».
- CAEM – CC-CVL :
Vendredi 16 juin - Concert du Big band de Huismes
- Association les Vignerons chantants :
Samedi 17 et dimanche 18 juin – Concert
- COMM (Comité Organisateur du Marché Médiéval) :
Du 13 au 16 juillet - Repas médiéval
- Association Musique et Patrimoine :
Les 17 & 18 juillet - Concert Luc ARBOGAST
Le 22 septembre - Concert Orchestre symphonique de Tours
- Le Théâtre de l'Ante :
Mercredi 2 ou Jeudi 3 août - Représentation théâtrale
- Association Voyage en Guitare :
Du 15 au 17 septembre Festival Voyages en Guitare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ :

- ACCORDE les demandes de gratuité pour les locations citées ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Fait à CHINON, le 13 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 15/02/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage